



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 11/06/2026
Et
Publication ou notification du :
11/06/2026

L'an 2026, le 8 Juin à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, M. SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUDEFIN Blandine

53/2026 – CONVENTION DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ SUR LE TERRITOIRE DE VERNOU-SUR-BRENNE

EXPOSÉ DES MOTIFS : Monsieur Romain LANDAIS, conseiller délégué,

La commune de Vernou-sur-Brenne, en sa qualité d'autorité concédante, assure la distribution publique de gaz sur son territoire dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec GRDF. Ce contrat, arrivé à échéance, doit être renouvelé pour garantir la continuité et la qualité du service public, tout en intégrant les évolutions législatives, réglementaires et techniques récentes.

Le nouveau modèle de contrat de concession, validé par l'accord-cadre signé entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF les 7 et 8 juin 2022, offre un cadre modernisé et adapté aux enjeux actuels, notamment en matière de transition énergétique, de développement des gaz renouvelables et de gouvernance des investissements. Ce modèle permet également une meilleure transparence dans la gestion du service et une adaptation aux spécificités locales.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de concession, et d'autoriser le maire à signer ces documents et à accomplir les formalités nécessaires pour les rendre exécutoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

VU le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 111-53, L. 432-2 et L. 432-8 ;

VU la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur le territoire desservi par la concession conclue entre la commune de VERNOU-SUR-BRENNE et GRDF, le 20/12/1996, pour une durée de 30 ans,

VU l'accord-cadre signé entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine et GRDF les 7 et 8 juin 2022, validant le nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz ;

CONSIDÉRANT que la mission de service public relative au développement et à l'exploitation du réseau de distribution de gaz est assurée par GRDF, conformément aux dispositions du Code de l'énergie ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'autorité concédante, en application de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, de négocier et de conclure le contrat de concession, ainsi que d'exercer le contrôle du bon accomplissement du service public ;

CONSIDÉRANT que le contrat de concession actuel, signé le 20 décembre 1996, arrive à échéance et doit être renouvelé pour une durée de 30 ans, conformément aux pratiques en vigueur et aux droits et obligations du concessionnaire ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la convention de concession pour la distribution publique de gaz sur le territoire de Vernou-sur-Brenne, conclue avec GRDF, conformément au modèle validé par l'accord-cadre du 7 juin 2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour rendre ces documents exécutoires, conformément aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : De préciser que cette attribution fera l'objet d'une publicité par un avis d'attribution, conformément aux dispositions des articles L. 3214-1, L. 3221-2 et R. 3221-2 du Code de la commande publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme GUDEFIN Blandine

Le Maire
Victorien DEVALLEE

